

Nom des représentants FCPE34	C. PAVAGEAU – J. BOWEN – F. DURAND
Organisateur	FCPE 34 & Conseil Départemental 34
Nom et / ou titre des autres personnes présentes	M. CALVAT, vice-président CD 34 en charge de l'éducation
Date	30 septembre 2021 – De 17h30 à 18h30
Lieu	Conseil départemental 34
Objet	Rentrée 2021

Ordre du jour :

- rentrée scolaire 2021,
- restauration scolaire,
- projet de nouvelle sectorisation,
- questions diverses.

I - Nouveaux collèges de l'Hérault

**1- Le collège de Port Marianne**

Les fouilles archéologiques ont permis de mettre en lumière des vestiges...

Cette découverte a des conséquences sur la construction du collège et son ouverture en septembre 2022.

Voici l'état de réflexion sur les leviers possibles :

- Ouverture avec moins de classe : 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ; le niveau 3<sup>e</sup> pourrait être retardé d'un an ;
- La cantine et les locaux structurels (vie scolaire, administration et salle des professeurs) doivent être opérationnels dès la première année.
- L'aménagement du plateau sportif pourrait, la 1<sup>ère</sup> année, être confondu avec les espaces de récréation ;
- Le transfert de l'espace SENGHOR et la création de l'ULIS (handicaps moteurs) peuvent être retardés d'une année.
- L'installation des logements de fonction peut également être retardée.

Le CDEN du vendredi 22 octobre, nous donnera l'état des décisions.

**2-Collège nord-ouest**, ouverture souhaitée pour septembre 2024.

Le collège sera dans le secteur de Juvignac - St Georges d'orques – Vailhauquès ; le lieu envisagé n'est pas encore acté. Il nous sera communiqué dès que la validation sera officielle.

L'idée est de décharger les établissements de ces communes, et éventuellement quelques établissements de Montpellier.

**3-Collège de Maraussan**, ouverture prévue pour septembre 2024.

Le lieu est défini, acté, le processus est en cours.

II – les aspects financiers

Les 80 collèges de l'Hérault ont 7 millions d'euros de Fond de Roulement (FdR), soit 55 jours en moyenne. Les collèges qui ont plus de 80 jours de FdR verront leurs dotations baisser.

**1-Les protections contre le soleil** :

Les établissements peuvent puiser dans leurs fonds propres. Ces aménagements peuvent être demandés par les parents lors de CA.

## **2-L'informatique :**

La prise en charge des collèges est progressive. Aujourd'hui, le département est dans la phase transitoire, avec trois niveaux de prise en charge :

1. La maintenance informatique complète (maintenance et mise à niveau du réseau) concerne une cinquantaine d'établissements ;
2. La maintenance en cours de prise en charge ;
3. Aucune maintenance.

## **III – La restauration**

Les enfants ne sont pas traités de la même façon car certains établissements dépendent des Unités de Production Culinaires (UPC), d'autres ont des cuisines autonomes (une dizaine). Cela crée des disparités quant à la qualité des repas car ces cuisines autonomes ne profitent pas des prix négociés pour les UPC, et donc sont obligés de faire des choix pour rester dans les tarifs imposés.

Un tiers des élèves bénéficie des aides sociales.

Le projet alimentaire territorial : invitation à venir.